



## APRÈS PLAINE COMMUNE, EST ENSEMBLE EST LE QUATRIÈME TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN À ÊTRE AUTORISÉ À EXPÉRIMENTER L'ENCADREMENT DES LOYERS DU PRIVÉ

2 juin 2021

Depuis mardi 1er juin 2021, l'intercommunalité, qui regroupe les communes de Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, devient le quatrième territoire français à jouir de ce dispositif, en même temps que les neuf membres de **Plaine Commune**, en plus de Paris et Lille.

Source : [Le Parisien Seine-Saint-Denis](#) - 1er juin 2021

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Actualités de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis](#) >
- **Adresse de cet article** :  
<https://www.professionbanlieue.org/Apres-Plaine-Commune-Est-Ensemble-est-le-quatrieme-territoire-metropolitain-a>